

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES SERVICE ENFANCE DU MURETAIN AGGLO



Année scolaire 2024-2025



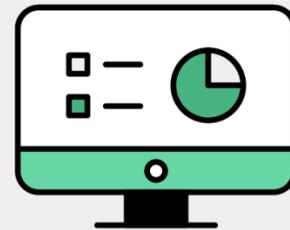


LA VÉRIFICATION DU DOSSIER POUR TOUS MES ENFANTS



**J'ACCÈDE AU
PORTAIL
FAMILLE**

AGGLO-MURETAIN.PORTAIL
-FAMILLES



**JE CONSULTE
MON
DOSSIER**

UN MODE D'EMPLOI EST DISPONIBLE
POUR VOTRE 1ÈRE CONNEXION



**JE VALIDE OU
MODIFIE MES
INFORMATIONS**

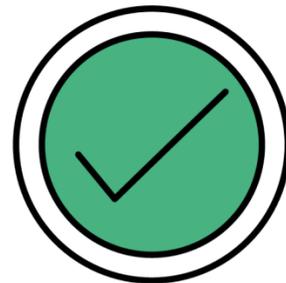
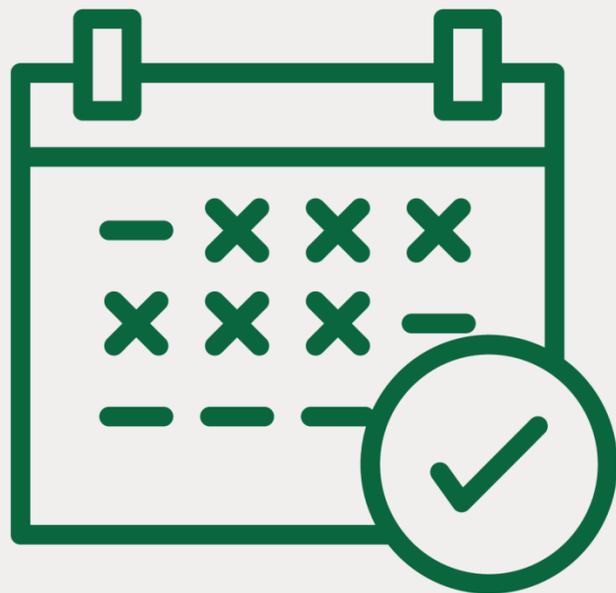
IMPORTANT :

***Si je n'ai pas de dossier je dois télécharger sur le site
LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS***

2

LA RÉSERVATION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2024/2025

Afin d'accueillir au mieux vos enfants en prévoyant un taux d'encadrement adapté, vous devez obligatoirement effectuer les réservations sur les différents temps proposés :



ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES = la journée où l'enfant fréquente l'école, il peut bénéficier de l'ALAE/garderie et de la restauration scolaire



ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES = pendant les vacances scolaires, l'enfant peut fréquenter un accueil de loisirs avec ou sans restauration



DÉTAIL PAGE SUIVANTE



Je réserve en période scolaire

Le Muretain Agglo propose une réservation à l'année pour les temps périscolaires (ALAÉ, restauration scolaire, garderie), ce qui garantit une continuité dans la prise en charge de vos enfants.



Réserver minimum
15 jours avant la date
du repas

Les activités (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Réservation

Accueil le matin et le soir (ALAÉ/Garderie)



Restauration scolaire midi



Les activités (le mercredi)

Réservation

Accueil le matin (ALAÉ/Garderie)



Accueil l'après midi avec repas (ALAÉ/Garderie)



Garderie du midi



Je réserve pendant les vacances



Avant chaque vacances scolaires, le Muretain Agglo vous invite à réserver une place pour vos enfants dans ses centres de loisirs.



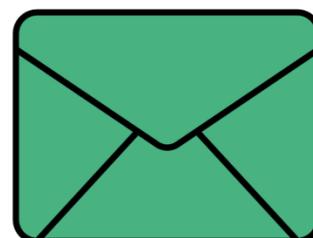
Ces réservations sont clôturées plusieurs semaines avant le début des vacances (dates de clôtures à retrouver sur le site internet).

Les activités pendant les vacances scolaires	Réservation
ALSH journée avec repas	X
ALSH 1/2 journée sans repas	X





SI VOTRE ENFANT N'EST PLUS SCOLARISÉ SUR LE TERRITOIRE DU MURETAIN AGGLO



MERCI DE LE SIGNALER PAR COURRIEL

czam@agglo-muretain.fr



À NOTER :

**Vous trouverez également sur le site internet :
le règlement, les tarifs, les factures, les relevés de frais divers...**